



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Montant des pensions

Question écrite n° 50803

### Texte de la question

Mme Martine Aurillac souhaiterait appeler l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation difficile des retraites français dont les pensions sont versées par les caisses de retraite d'États africains de la zone franc. La dévaluation du franc CFA, intervenue le 12 janvier 1994 à l'instigation de la France, a réduit brutalement le pouvoir d'achat d'environ 3 000 retraites français. Tous les autres acteurs économiques concernés (États africains, entreprises et salariés français expatriés...) ont reçu compensation de la France pour le préjudice qu'ils ont subi, sauf ces personnes. Par ailleurs, leurs difficultés sont souvent aggravées par l'incapacité des organismes africains d'honorer leurs engagements. Déjà, le Congo ne verse plus de pensions depuis début 1995. Et d'autres États risquent de connaître des situations analogues. De fait, depuis trois ans, nombre de ces retraites vivent avec des revenus dérisoires parfois inférieurs au minimum vieillesse. Ils ont perdu la moitié de leurs pensions ou rentes. Les quelques dispositions prises, et en particulier l'allocation exceptionnelle mise en œuvre à partir du 4 octobre 1994, restent insuffisantes pour résoudre ce dossier au fond. Le médiateur de la République en a d'ailleurs régulièrement informé le Gouvernement. En conséquence, elle souhaiterait lui demander quels sont les résultats de ses interventions auprès de ses homologues africains pour les sensibiliser au problème des retraites français et quelles sont les mesures qui pourraient être envisagées pour répondre à leurs attentes.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Aurillac Martine](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50803

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 avril 1997, page 2018